



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 29/11/2023
Reçu en préfecture le 29/11/2023
Publié le
ID : 057-245700695-20231122-B20231121_28_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-trois, le vingt-et-un novembre à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le treize novembre sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Michel PAQUET,
M. Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoit STEINMETZ, Guy KREMER, Denis BAUR, David ROBINET,

Absents avec procuration : Roland BALCERZAK à David ROBINET

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 10
Nombre de votants : 11

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Thomas HERBER, DST, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel, Manon TURPIN, service communication, Katia PEPPOLONI, Chargée de mission



28. Objet : Installation de parcs sportifs extérieurs communautaires - Demande de subvention au Programme DETR/DSIL 2024

Suite au renouvellement en 2020 du Conseil communautaire, la Commission « Politique Sport » souhaite redynamiser et développer la politique sportive communautaire durant le mandat 2020-2026, conformément aux statuts de la CCCE et règlement de mise en application de cette compétence volontariste.

De plus, le contexte sanitaire inédit du Covid-19 a obligé les associations sportives locales à annuler les événements d'ampleur traditionnellement organisés et soutenus par la CCCE. Les contraintes sanitaires ont fortement impacté les activités des clubs et les animations sportives depuis mars 2020 (confinement, interdiction de pratiquer certains sports, fermeture des équipements sportifs communautaires sur décret gouvernemental, etc...). Force est de constater que les associations perdent des licenciés et que les sportifs loisirs comme les athlètes aguerris ont été contraints de modifier leurs pratiques sportives.

A ce titre, les membres de la Commission « Politique Sport » du 10 mars 2021 ont souhaité proposer une dynamique d'installation de plusieurs parcs sportifs extérieurs communautaires de type « Street Workout » permettant l'accueil d'un public valide ainsi que l'accès et l'accueil d'un public de personnes à mobilité réduite.

La réflexion des élus communautaires ayant progressé sur la base d'un rayonnement de l'ensemble du territoire communautaire, 8 parcs sportifs extérieurs communautaires devront être implantés avant la fin du mandat sur les communes suivantes : Contz-les-Bains, Mondorff, Hettange-Grande, Volmerange-les-Mines, Cattenom, Zoufftgen, Basse-Rentgen et Gavisse.

Considérant cet exposé,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'autoriser le Président à solliciter la subvention de l'État dans le cadre de la DETR/DSIL 2024 pour le projet d'implantation des parcs sportifs extérieurs communautaires, selon le plan de financement ci-après,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents et lui donner tout pouvoir pour diligenter toutes les procédures nécessaires à la bonne constitution de ce dossier.

Il est précisé que la part non-subsventionnée sera financée par les fonds propres de la Communauté de Communes.

Objet	Coût de l'opération	Autofinancement CCCE	DETR 2024
Pose d'un parc sportif extérieur communautaire	50 000 € H.T. 100 %	40 000 € H.T. 80 %	10 000 € H.T. 20 %

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 11
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 22 novembre 2023

Le Président,

Michel PAQUET

